

## **Compte-rendu du Conseil municipal** **du mercredi 13 novembre 2019**

*Présents* : Claude MERCIER, Dominique GRENARD, Joël VUAILLAT, Michelle PLOCKI, Benjamin SEVESSAND, Régine PONCET

*Pouvoir* : Julien CARNOT donne pouvoir à Benjamin SEVESSAND

*Excusée* : Marie-Anne LE METAYER

*Secrétaire de séance* : Dominique GRENARD adopté à l'unanimité

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour  
- Location du Studio MAGRAS au 01/12/19

Vu l'urgence de la demande, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce sujet.

### **1. Approbation du compte-rendu du 14 octobre 2019**

Le conseil approuve le compte-rendu du 14 octobre 2019 avec 6 voix pour et 1 abstention.

### **2. Télési du Crêt : Création d'un poste de perchwomen**

Suite à l'annonce du recrutement d'un(e) perchman(woman) pour la saison 2019/2020, la commune a reçu la candidature de Brigitte BERNARDINO, qui est donc retenue pour le poste.

Ainsi, il convient de créer le poste d'agent technique Echelle C1 1er échelon et d'autoriser le maire à signer un contrat à durée déterminée avec l'agent.

Le conseil APPROUVE à l'unanimité.

### **3. Télési du Crêt : Indemnités d'astreintes pour la perchwomen**

Le contrat de perchwoman débutera le 15 décembre 2019 et s'arrêtera le 31 mars 2020.

Le conseil municipal doit définir le montant des indemnités versées en cas de non fonctionnement des installations (problèmes mécaniques ou raisons météorologiques). Il est donc proposé d'attribuer :

- 39,35 € par jour non travaillé, hors période scolaire
- 275,40 € par semaine complète non travaillée, en période scolaire

En outre, il est proposé de lui allouer une indemnité d'astreinte le week-end pendant les vacances scolaires:

- 116,20 € par WE, soit 3 pour Noël 2019 et 5 pour Hiver 2020

Le conseil ADOPTE les montants à l'unanimité.

### **4. Déneigement manuel : Création d'un poste d'agent polyvalent**

La commune renouvelle le recrutement d'un agent polyvalent pour assurer le déneigement manuel des accès aux bâtiments publics communaux, des moloks, des trottoirs pour le village et pour le hameau de l'Embossieux, s'ajouteront également les accès aux bornes d'incendie.

Les élus souhaitent gagner en efficacité et en réactivité dans ce domaine. Il conviendra de transmettre un mode opératoire complet à l'agent recruté.

Le conseil ACCEPTE le recrutement à l'unanimité et AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la création du poste.

Une annonce sera affichée pour le recrutement. Elle courra jusqu'au 30 novembre.

## **5. Déneigement : Indemnités d'astreinte de l'employé communal**

Pour sa part, l'employé communal assure le déneigement des parkings communaux et de certaines voies communales.

Pendant cette période qui l'oblige à être présent et disponible, il convient de définir le montant des indemnités d'astreintes qui lui seront allouées du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 31 mars 2019 :

- Indemnité d'astreinte « Semaine » d'un montant de 275,40 € la semaine complète, attribuée une semaine sur deux (soit 9 astreintes).
- Indemnité d'astreinte « WE » d'un montant de 116,20 € le week-end, attribuée un week-end sur deux (soit 9 astreintes).

Le conseil ADOPTE les montants à l'unanimité.

## **6. Déneigement : Tarif et convention avec les prestataires privés**

Le déneigement des routes communales et départementales est renforcé par l'intervention de prestataires privés.

L'entreprise La Scie Coupe n'interviendra pas sur le territoire. Cependant, le tractopelle acquis par la commune pourra remplacer son intervention pour l'entretien des parkings.

L'ETARF Balandras assurera la route de la Combe d'Evuz pour un tarif horaire confirmé pour la saison à 86 €/HT.

L'entreprise AD Meca qui intervient sur la Voie Communale n° 5 dite « de Reculet » maintient son tarif horaire 2018 à 80 €/HT.

Ainsi, le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE les tarifs proposés, AUTORISE le maire à établir des conventions avec les prestataires et à signer tous documents afférents à ce dossier.

## **7. Vente de terrain à M. et Mme RIFFAUD Jacques-Hervé**

Suite au conseil du 3 septembre dernier, le bornage de la parcelle B 1217 située sur La Semine a été réalisé par les géomètres.

Il convient de fixer le tarif de vente du lot à céder qui représente 124 m<sup>2</sup> sous le nouveau numéro de parcelle B 1313. D'après la situation de la parcelle et ses caractéristiques, le montant de 30 € du m<sup>2</sup> est proposé.

A l'unanimité, le conseil municipal FIXE le prix de vente à 3 720 € et AUTORISE la vente de cette parcelle au demandeur et AUTORISE le Maire à signer tous documents qui découleront de cette transaction.

## **8. RIFSEEP : Application du système indemnitaire sur le traitement des salaires de l'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Après vérification, la délibération prise le 29/11/2017 peut s'appliquer au poste de secrétaire actuel. Il n'est donc pas nécessaire de délibérer à nouveau.

## **9. Clôture de la régie de recettes « Photocopies »**

Cette régie, créée en 1999, répondait à une demande des habitants d'obtenir des photocopies, de passer des fax et de consulter le cadastre papier. Elle servait également à encaisser les utilisations de la salle hors sac, dorénavant gérée par Alvéoles.

Or, la réglementation devient plus contraignante pour les régisseurs, leur imposant de verser une caution de 200 € à la Trésorerie pour la gestion de ces recettes. Ainsi, et au vu des montants très faibles générés par cette régie, il est proposé de la clôturer.

Ainsi, le conseil municipal à l'unanimité DECIDE la clôture de la régie de recettes 41302 et AUTORISE le maire à signer tous documents afférents à cette procédure.

### **10. Refus de la pose des compteurs Linky : Retrait de la délibération du 03/09/19**

Un courrier de Madame la Sous-Préfète du 30 octobre 2019 nous informe que la délibération prise lors du CM du 03/09/2019 est irrégulière au motif que la commune a transféré sa compétence en matière d'électricité au SIEDEC et n'est plus compétente pour se prononcer sur la gestion du réseau de distribution en matière d'électricité.

Toutefois, ENEDIS a reconnu lors d'une récente réunion que le mécontentement de la population est louable de par la mauvaise communication réalisée dès le lancement des compteurs Linky. Il faut noter également que le remplacement des compteurs est gratuit jusqu'en 2022. Au-delà, celui-ci deviendra payant ou les frais de déplacement du technicien releveur seront facturés au client.

Ainsi, le conseil municipal à l'unanimité DECIDE le retrait de la délibération du 03/09/19.

### **11. Intervention exceptionnelle : Aide fournie à la commune de Vulvoz**

Il convient de rappeler la situation dans laquelle se trouve la commune de Vulvoz depuis l'effondrement de la route qui traverse le village. Le Maire de Vulvoz a lancé un appel à la solidarité aux communes voisines pour obtenir du matériel et du personnel technique.

Après concertation avec l'employé communal, les élus ont décidé d'intervenir 8 heures durant le vendredi 8 novembre dernier pour leur compte. Au vu de ces éléments, un tarif exceptionnel d'intervention est proposé pour refacturation à la commune de Vulvoz.

Ainsi, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant de l'intervention à 300 € et autorise le Maire à émettre le mandat correspondant.

Cette somme contribuera à l'achat d'équipements sur l'engin communal.

### **12. Bail Logement MAGRAS**

Suite à la demande de logement reçue de M. ARICI Lucas, recruté comme dameur par la Communauté de Communes pour la saison hivernale, la proposition du studio MAGRAS est faite pour un bail au 1<sup>er</sup> décembre 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

- DECIDE de louer le studio à M. ARICI Lucas,
- FIXE le loyer mensuel à 260 €,
- FIXE le montant des provisions sur charge à 65 €,
- FIXE le montant du dépôt de garantie à 260 €,
- AUTORISE le Maire à établir et signer le bail avec le locataire.

### **13. Suivi des dossiers**

- Eaux pluviales : Un rendez-vous est prévu avec Mme Mermet Claude et Grandclément Patrick pour exposer les réflexions de la commune afin de résoudre le problème d'inondation au point bas au carrefour des Rues de l'Epicéa et de la Borne au Lion

- Vitesse dans le village : Le sujet mobilise les élus qui souhaitent rencontrer rapidement tous les acteurs pouvant aider à résoudre le problème sur le village autant qu'au hameau de L'Embossieux : Département du Jura, DDT, PNR du Haut-Jura, Gendarmerie, Comm. Comm, Sous-Préfecture

- Bilan réunion publique du 08/11/19 : 37 personnes étaient présentes autour de réflexions telles que l'avenir de l'école, l'emploi, le logement, les communes nouvelles. Les élus souhaitent reconduire cette rencontre avec la population en début d'année 2020. Le compte-rendu sera mis en ligne sur le site de la commune.

### Questions diverses

- Route de la Borne au Lion : La commune mettra en place pour cet hiver un parking matérialisé de 11 emplacements réservés pour les riverains. Une réunion sur place est proposée par le Maire aux résidents le mercredi 20/11 à 14 heures.
- Demandes de logements : La commune reçoit deux autres demandes de logement ont . La première a conduit au choix d'un logement privé sur la commune. Un appartement est proposé à la seconde dans l'attente de ses critères.
- Réparations diverses : Le panneau d'affichage en liège du hameau de l'Embossieux est à changer et une guirlande au même endroit est à raccrocher.

### Courriers divers

- L'OPH du Jura annonce la libération d'un T3 au 2 Impasse des Gentianes au 05/02/20.
- L'Agence de l'Eau informe la commune du prix de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte pour l'année 2020. Ce tarif reste identique à celui de 2019, soit 0,15€/m<sup>3</sup>.
- M. Charles GALERA déclare vouloir installer son food-truck pour la vente de pizzas sur la parcelle d'un particulier. Monsieur le Maire prend l'attache des services compétents afin de connaître la législation avant de rendre réponse.
- Le Département du Jura invite le Maire de la commune à assister à une conférence le lundi 25/11 en présence de Yves KRATTINGER, Président du Conseil Départemental de Haute-Saône et Emmanuel FAIVRE autour de leur essai publié « Ruralité : stop ou encore ? »
- La commune reçoit 2 demandes de location de salle communale par des associations extérieures et étudie si une convention de location peut être conclue.

Fin de la séance à 22h26.

Prochain conseil municipal le **mardi 10 décembre 2019 à 19h** en mairie.